

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 280

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales inquiète, même si Bercy vante « un nouveau schéma de financement [qui] garantit une compensation à l'euro près des collectivités, tout en leur affectant des ressources dynamiques ».

Les acteurs locaux ne comprennent pas pourquoi cette mesure qu'ils qualifient de « tsunami fiscal » ne fait pas l'objet non seulement d'un projet de loi à part entière mais en plus une plus grande visibilité ainsi qu'un certain nombre de garanties pour les années à venir et qui pour l'instant ne sont pas données.